

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)

Évaluation de la stratégie suisse de nutrition 2017–2024

Synthèse

Zurich, 5 septembre 2023

Stephan Hammer, Beatrice Ehmann, Claudine Morier, Thomas von Stokar

Sommaire

Résumé	3
1. Situation initiale, objectif	4
2. Méthodologie et déroulement	5
3. Résultats	6
3.1. Conception	6
3.2. Mise en œuvre	7
3.3. Effets	9
3.4. Facteurs contextuels	10
4. Conclusions et recommandations	10
4.1. Conclusions	10
4.2. Recommandations	11

Résumé

La stratégie suisse de nutrition 2017–2024 est une étape importante vers une alimentation équilibrée de la population ainsi que la prévention des maladies non transmissibles. La stratégie de nutrition et le plan d'action qui lui est associé constituent des bases conceptuelles adéquates et cohérentes. Le bilan actuel montre qu'il a été possible de créer des bases et des outils importants et performants, d'enregistrer un certain succès dans l'intégration du secteur agroalimentaire et d'associer des acteurs pertinents à la mise en œuvre.

Pour augmenter l'impact sur les groupes cibles, il conviendrait de poursuivre, développer et renforcer la stratégie de nutrition après 2024. Nous recommandons notamment de tirer davantage parti des synergies avec la politique environnementale et climatique, d'allouer plus de ressources financières à la mise en œuvre et de développer une communication spécifique à chaque groupe cible.

Mots-clés

Plan d'action, recommandations, champs d'action, information et formation, conception, coordination et coopération, mesures, monitoring des données et recherche, conditions-cadres, stratégie suisse de nutrition 2017–2024, mise en œuvre, effets, objectifs, groupes cibles

1. Situation initiale, objectif

Par le biais d'un renforcement des compétences alimentaires et d'une amélioration des conditions-cadres (en particulier l'offre de denrées alimentaires et de repas), la stratégie suisse de nutrition 2017–2024 vise à faciliter l'adoption d'une alimentation équilibrée par la population afin de prévenir les maladies non transmissibles. La stratégie suisse de nutrition 2017–2024 repose sur l'approche par phases de vie, l'amélioration de l'égalité des chances, le principe de l'engagement volontaire et le renforcement de la coopération multisectorielle. Elle définit quatre champs d'action : Information et formation, Conditions-cadres, Coordination et coopération, Monitoring des données et recherche. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) est responsable de la mise en œuvre de la stratégie de nutrition. En associant des acteurs¹ importants à son travail, l'OSAV a élaboré un plan d'action qui définit différentes mesures pour les quatre champs d'action. Il est prévu de déployer ces mesures par le biais de projets concrets de l'OSAV et/ou de ses partenaires.

L'évaluation porte sur la conception, la mise en œuvre et les effets sur les groupes cibles (résultats obtenus) de la stratégie de nutrition 2017–2024 et du plan d'action qui lui est associé. Les résultats de l'évaluation serviront de base au développement de la stratégie de nutrition et du plan d'action après 2024. L'évaluation doit apporter une réponse aux questions suivantes :

1. Dans quelle mesure la stratégie de nutrition 2017–2024 (plan d'action compris) est-elle cohérente ?
2. Quel est le bilan de l'avancement dans la mise en œuvre du plan d'action ?
3. Dans quelle mesure le plan d'action est-il efficace ?
4. Quels facteurs contextuels importants influencent positivement ou négativement la réalisation des objectifs du plan d'action ?
et dans quelle mesure ont-ils des effets positifs ou négatifs ?
5. Quels sont les grands axes retenus par d'autres pays européens pour leurs stratégies de nutrition ? Quelles expériences ont-ils faites lors du déploiement des mesures définies ?
6. Quelles sont les possibilités d'optimisation de la stratégie de nutrition et de son plan d'action ?

L'évaluation a été réalisée par INFRAS d'octobre 2022 à août 2023. Elle ne couvre donc pas la durée intégrale de la stratégie et du plan d'action.

¹ Représentant e s du secteur agroalimentaire, de la restauration collective, d'organisations non gouvernementales du domaine de la promotion de la santé et de la prévention (par ex. organisations de défense des consommateurs), d'offices fédéraux et de cantons ainsi que d'institutions de formation et de recherche.

2. Méthodologie et déroulement

Les critères d'évaluation déterminants étaient l'adéquation et la cohérence, tant interne qu'externe, de la stratégie suisse de nutrition 2017–2024 et du plan d'action, la pertinence de la mise en œuvre des projets (ou des mesures) et l'efficacité de ces derniers en termes de résultats. Pour évaluer la conception, la mise en œuvre et les effets de la stratégie de nutrition et du plan d'action, nous avons procédé à une comparaison des résultats visés avec ceux réellement obtenus. Les grandeurs cibles reposaient sur des objectifs explicitement formulés et les attentes des acteurs impliqués. En complément de l'examen du déploiement et des performances des projets réalisés jusqu'à présent, nous avons mené un travail d'approfondissement consacré à l'élaboration des recommandations alimentaires, au système d'étiquetage alimentaire Nutri-Score, au bilan de la Déclaration de Milan (dans laquelle des producteurs d'aliments et des détaillants s'engagent volontairement à réduire la teneur en sucre de certains groupes de produits alimentaires) et aux activités dans le secteur de la restauration collective. Les méthodes de recherche comprenaient une analyse de documents et 29 entretiens qualitatifs avec différents acteurs (cf. Tableau 1).

Tableau 1 : méthodes de recherche

Méthodes	Travail empirique
Analyse de documents	Examen ▪ des documents relatifs à la stratégie de nutrition, au plan d'action et aux projets ▪ d'autres stratégies, programmes et plans d'action nationaux et internationaux ▪ d'études et d'analyses liées aux projets (entre autres d'enquêtes concernant le système Nutri-Score)
Entretiens qualitatifs	▪ Entretien exploratoire avec des représentante s de l'OSAV ▪ Entretiens concernant tous les projets avec quatre représentant e s de l'OSAV et des représentant e s de deux organisations ▪ Entretiens avec à chaque fois deux représentant e s d'organisations ou d'entreprises concernant trois des sujets à approfondir (recommandations alimentaires, Déclaration de Milan, restauration collective) ▪ Entretiens avec dix spécialistes qui avaient été associé e s à la conception, l'accompagnement et/ou la mise en œuvre de la stratégie de nutrition, et avec deux spécialistes qui n'y avaient pas participé ▪ Entretiens avec un e à deux spécialistes du Danemark, de Finlande, des Pays-Bas et d'Allemagne

Tableau INFRAS

3. Résultats

3.1. Conception

Globalement, la stratégie de nutrition est adéquate et cohérente.

La stratégie suisse de nutrition 2017–2024 et le plan d'action sont adéquats et cohérents :

- L'objectif principal, c'est-à-dire une alimentation équilibrée, tout comme les principes de la stratégie ainsi que les champs d'action que sont le renforcement des compétences alimentaires, l'amélioration des conditions-cadres, la coordination et la coopération ainsi que le monitoring des données et la recherche sont adéquats.
- Les contenus des objectifs, champs d'action, mesures et projets de la stratégie de nutrition et du plan d'action sont bien harmonisés. Ils sont également bien coordonnés avec les autres stratégies nationales (p. ex. MNT) ainsi qu'avec les stratégies et plans d'action internationaux de l'OMS et de l'UE.

Il existe différentes faiblesses conceptuelles et des possibilités d'amélioration.

L'évaluation de la conception de la stratégie de nutrition et du plan d'action met en évidence différentes faiblesses conceptuelles et des possibilités d'amélioration pour y remédier :

- Premièrement, les objectifs et les priorités de la stratégie de nutrition et du plan d'action manquent de clarté. Les objectifs fixent le cap des actions prévues. Toutefois, ils n'indiquent pas concrètement les actions et les effets visés ni les délais s'y appliquant. Les indicateurs et grandeurs cibles appropriés font défaut. De plus, les priorités des différents champs d'action et des mesures qui s'y rattachent ne sont pas clairement établies.
- Deuxièmement, les ressources financières à disposition de l'OSAV pour la mise en œuvre du plan d'action, soit environ CHF 1 million par an (sans fonds pour les grands projets de monitoring des données) et les ressources en personnel ne suffisent pas pour apporter des contributions substantielles à la réalisation des objectifs. Il faudrait notamment allouer davantage de ressources à la transmission du savoir à la population, au soutien des acteurs clés dans leur participation à la mise en œuvre ainsi qu'à l'évaluation des projets.
- Troisièmement, la stratégie de nutrition et le plan d'action se concentrent en grande partie sur la création de bases et d'outils. Les réflexions conceptuelles et les mesures ayant pour objectif d'atteindre les groupes cibles visés (spécialistes ou multiplicateurs, population, entreprises de restauration collective) et de les inciter à changer de comportement sont encore insuffisantes. De même, il manque une approche et une stratégie qui permettraient d'atteindre les personnes peu scolarisées ou issues de l'immigration et de promouvoir ainsi l'égalité des chances.

- Quatrièmement, la comparaison avec des stratégies et des plans d'action internationaux ainsi que l'avis de nombreuses personnes interrogées montrent que l'approche volontaire ne suffit pas pour améliorer les conditions-cadres et qu'il faudrait recourir davantage à des réglementations et, éventuellement, des instruments économiques (p. ex. des taxes).
- Cinquièmement, la durabilité pourrait être mieux ancrée dans la stratégie de nutrition et le plan d'action. La prise en compte des aspects de durabilité dans le domaine de l'alimentation a pris une importance croissante au niveau national et international.
- Sixièmement, les acteurs pertinents pourraient être encore davantage impliqués dans le déploiement de la stratégie de nutrition. Il conviendrait notamment de renforcer la collaboration avec les offices fédéraux concernés (en particulier l'OFSP, l'OFEV et l'OFAG), les cantons ainsi que les partenaires et multiplicateurs importants.

3.2. Mise en œuvre

La plupart des acteurs pertinents connaissent la stratégie de nutrition et le plan d'action.

Les acteurs qui ont connaissance de la stratégie de nutrition et du plan d'action sont notamment ceux qui ont été associés à la conception et la mise en œuvre de projets et d'activités ou qui ont pris part à des événements. Toutefois, ces documents pourraient être mieux connus de différents acteurs, notamment de diverses ONG (p. ex. dans les domaines de l'environnement et de l'agriculture) et organisations professionnelles (p. ex. dans le secteur de la restauration) ainsi que de nombreux acteurs plus modestes de l'industrie agroalimentaire.

En termes de projets, le plan d'action atteint surtout un haut degré de pertinence pour le petit cercle d'acteurs qui participent à sa mise en œuvre en tant que partenaires et multiplicateurs. Toutefois, beaucoup d'acteurs ne s'en servent pas encore, ou seulement très rarement, comme d'une référence pour des projets et des activités. Les cantons (par le biais des programmes d'action cantonaux PAC), différentes ONG, les organisations et associations professionnelles, les entreprises de la restauration collective ainsi qu'une partie de l'industrie agroalimentaire n'utilisent pas encore, ou trop peu, ces bases comme point de repère.

Champ d'action Information et formation : des bases et des outils importants ont été créés. Jusqu'à présent, les informations relatives à l'alimentation ne sont pas encore suffisamment diffusées.

Dans le champ d'action Information et formation, nous jugeons le bilan actuel de la mise en œuvre comme étant bon : d'une part, les valeurs de référence suisses pour les besoins nutritionnels de la population et la mise à jour de la base de données suisse des valeurs nutritives, l'actualisation des recommandations alimentaires à l'intention des adultes ainsi que la diffu-

sion des recommandations alimentaires de manière adaptée aux groupes cibles pour les nourrissons et les enfants en bas âge, les femmes enceintes et allaitantes ainsi que les personnes âgées, ont permis de créer des bases et des outils importants pour assurer ce travail de diffusion. D'autre part, nous considérons que l'introduction du Nutri-Score (en 2019), qui aide à choisir les aliments grâce à un étiquetage simple, ainsi que sa diffusion jusqu'à ce jour sont une réussite.

Il existe toutefois différentes possibilités d'amélioration et des lacunes dans la mise en œuvre :

- Premièrement, les recommandations alimentaires ne sont pas encore assez diffusées à cette date. En effet, d'importants multiplicateurs ou catégories professionnelles (p. ex. les pédiatres) et le grand public (en particulier les personnes peu scolarisées et/ou issues de l'immigration) n'ont pas encore pu être suffisamment atteints.
- Deuxièmement, l'usage du Nutri-Score n'est pas encore assez répandu. Il devrait, d'une part, être utilisé si possible par tous les producteurs d'aliments et détaillants. D'autre part, certaines entreprises n'ont recours au Nutri-Score que pour une partie des produits qu'elles proposent.
- Troisièmement, l'ancrage des compétences alimentaires dans la formation aux métiers de l'agroalimentaire et dans le cadre de la gestion de la santé en entreprise présente des lacunes.

Champ d'action Conditions-cadres : la suite donnée à la Déclaration de Milan sur la réduction du sucre est positive. Il existe toutefois différentes lacunes.

Dans le champ d'action Conditions-cadres, nous dressons un bilan mitigé de l'état actuel de la mise en œuvre :

- La prolongation de la Déclaration de Milan (yogourts et céréales pour petit-déjeuner) a permis de réduire avec succès la teneur en sucre dans ces deux groupes de produits alimentaires et d'être élargie à d'autres catégories de produits (boissons rafraîchissantes et lactées, fromage blanc). Aucun accord n'ayant pu être trouvé concernant la réduction du sel, l'OSAV examine des mesures réglementaires visant à réduire la teneur en sel de certains produits.
- Des outils de travail (guides, check-lists) pour la promotion de repas équilibrés ont été créés pour la restauration collective dans les domaines « éducation/école » et « business ». Mais jusqu'à présent, le nombre d'activités mises en œuvre pour promouvoir dans la pratique un choix équilibré dans la restauration collective reste insuffisant.
- L'OSAV n'est pas parvenu à trouver un accord avec l'industrie alimentaire afin de limiter la publicité destinée aux enfants pour des aliments trop gras, trop sucrés et trop salés. Par la

suite, l'OSAV a mandaté un monitoring du marketing numérique. L'OSAV prévoit en outre de préparer une réglementation régissant la publicité à destination des enfants.

Champ d'action Coordination et coopération : le bilan en matière d'échange d'informations et de mise en réseau est positif. La coordination et la coopération dans le cadre des activités pourraient être améliorées.

Les résultats obtenus en matière d'échange d'informations et de mise en réseau aux niveaux national et international sont positifs. Au niveau national, c'est surtout le forum annuel qui a fait ses preuves en tant que plate-forme centrale d'information et de mise en réseau. En revanche, les objectifs en matière de coordination nationale des activités et d'exploitation de synergies par le biais de coopérations n'ont encore pratiquement pas été atteints. Ce sont notamment l'échange entre les spécialistes, la coordination des mesures et l'exploitation des synergies offertes par le forum qui ne bénéficient pas encore d'un soutien insuffisant.

Champ d'action Monitoring des données et recherche : une contribution substantielle a pu être apportée au monitoring des données. L'évaluation de l'efficacité est insuffisante.

Les projets mis en œuvre jusqu'à présent ont surtout apporté une contribution substantielle au développement et à la poursuite du monitoring des données. Parallèlement à la poursuite de projets de monitoring (p. ex. le monitoring de l'approvisionnement en iode), des données déjà disponibles (menuCH des adultes) ont fait l'objet d'analyses spécifiques et des lacunes ont été comblées dans le monitoring (enquête nationale sur l'alimentation des enfants et des adolescents (menuCH-Kids)). Par ailleurs, des analyses spécifiques ont permis d'établir certaines bases pour la mise en œuvre d'activités, notamment en vue d'une réduction du sucre. L'enquête sur l'alimentation menuCH (2014/2015) n'ayant pas été répétée jusqu'à présent, il manque toutefois une base essentielle pour observer l'évolution des comportements alimentaires. Les efforts visant à la création de bases et d'outils d'évaluation de l'efficacité restent insuffisants à ce jour. À quelques exceptions près, les outils pour l'analyse des effets des activités font encore défaut. De même, il n'existe pas encore de monitoring spécifique ni d'évaluations pour les activités. Il est donc impossible d'indiquer et d'évaluer les effets du plan d'action obtenus jusqu'à présent auprès des groupes cibles visés.

3.3. Effets

Il n'existe guère d'informations empiriques sur les effets des projets mis en œuvre.

Les entretiens menés ont fourni certaines indications sur les résultats obtenus jusqu'à présent dans la diffusion de bases (p. ex. recommandations alimentaires) et d'outils (p. ex. guides pour

la restauration collective), sans toutefois renseigner sur les effets générés par les projets mis en œuvre auprès des groupes cibles visés. La déclaration de Milan et le système Nutri-Score sont ici des exceptions :

- Dans le cas de la Déclaration de Milan, le monitoring des données montre que pour certaines catégories de produits, les entreprises ont atteint et parfois dépassé les objectifs définis jusqu'à présent en matière de réduction du sucre.
- En ce qui concerne le système Nutri-Score, une enquête menée auprès de la population montre que le label a acquis une notoriété élevée peu de temps seulement après sa mise en place, mais qu'il n'a eu jusqu'à présent qu'un faible impact sur les décisions d'achat des consommateurs. En revanche, une enquête réalisée auprès des entreprises qui utilisent le Nutri-Score révèle les premiers effets sur la composition alimentaire des produits.

3.4. Facteurs contextuels

Les mesures mises en œuvre et examinées à l'étranger sont des facteurs d'influence importants.

Les développements à l'étranger et les recommandations de l'OMS semblent avoir une influence significative sur la conception et la mise en œuvre de certaines mesures en Suisse, notamment en ce qui concerne d'éventuelles réglementations. Il apparaît en outre que la progression rapide de l'utilisation du Nutri-Score s'explique également par son introduction en Allemagne.

4. Conclusions et recommandations

4.1. Conclusions

La stratégie de nutrition est pertinente et adéquate. Il conviendrait de la poursuivre, la développer et la renforcer après 2024.

La stratégie suisse de nutrition 2017–2024 est une première étape importante vers l'objectif principal visé, c'est-à-dire une alimentation équilibrée de la population. Premièrement, la stratégie de nutrition et le plan d'action constituent globalement des bases conceptuelles adéquates et cohérentes. Deuxièmement, il a été possible de créer des bases importantes, d'enregistrer un certain succès dans l'intégration du secteur agroalimentaire et d'associer des acteurs pertinents à la mise en œuvre. Eu égard à l'importance de l'objectif principal en termes de politique sanitaire, ainsi que des bases conceptuelles adéquates et des premiers succès obtenus dans la mise en œuvre du plan d'action, la stratégie de nutrition devrait être poursuivie après

2024. Pour augmenter l'impact sur les groupes cibles visés, il faudrait la développer et la renforcer.

4.2. Recommandations

Au niveau politico-stratégique

R1 : Exploiter les synergies avec la politique environnementale et climatique et s'engager en faveur d'une politique agricole plus cohérente

Nous recommandons à l'OSAV et à l'OFEV d'exploiter les synergies de contenu dans l'optique de la santé, de l'environnement et du climat, et d'ancrer davantage la durabilité dans la stratégie de nutrition et le plan d'action. Concrètement, il s'agirait entre autres

- ... de mieux harmoniser les objectifs de ces différentes politiques, stratégies et approches. À l'avenir, la stratégie de nutrition devrait, par exemple, avoir pour objectif principal l'adoption, par la population, d'une alimentation à la fois équilibrée et respectueuse de l'environnement ainsi que des ressources.
- ... d'intégrer de manière systématique et ciblée la durabilité au niveau des mesures et des projets (p. ex. dans les recommandations alimentaires). Il conviendrait en particulier de mettre également l'accent sur les synergies entre une alimentation équilibrée et la production durable.

Nous recommandons à l'OSAV de s'engager auprès de l'OFAG en faveur d'une conception plus cohérente de la politique agricole suisse, en sensibilisant l'office aux objectifs de la stratégie de nutrition.

R2 : Définir concrètement les objectifs de la stratégie de nutrition et établir des priorités

L'OSAV devrait définir concrètement les objectifs de la stratégie de nutrition et du plan d'action fixés aux différents niveaux. Il conviendrait d'établir, sur la base d'indicateurs de performance et d'impact, des grandeurs cibles adaptées et associées à des délais. Des objectifs quantitatifs devraient être fixés dans la mesure du possible. Si cela n'est pas possible ou judicieux, il convient d'établir des objectifs qualitatifs. Plus les objectifs sont opérationnels (p. ex. au niveau des projets et des activités), plus ils devraient pouvoir être définis avec précision. Nous recommandons en outre à l'OSAV d'établir des priorités pour les champs d'action, les domaines des mesures et, éventuellement, pour les projets. Il faut s'attendre à ce qu'à l'avenir également, les ressources disponibles risquent d'être limitées et qu'il sera alors nécessaire de prioriser les allocations des fonds (p. ex. sur la base de la faisabilité, l'efficacité et l'efficience). Nous recom-

mandons, par exemple, dans le champ d'action Information et formation, d'accorder la priorité absolue au renforcement des compétences alimentaires de la population. Nous attribuerions par ailleurs un niveau de priorité similaire aux domaines des mesures du champ d'action Conditions-cadres (promotion d'un choix alimentaire équilibré, promotion d'une alimentation équilibrée dans la restauration collective, limitation du marketing à l'intention des enfants).

R3 : Développer la communication spécifique aux groupes cibles

Nous recommandons à l'OSAV d'intensifier à l'avenir, avec ses partenaires, le travail de communication et de transmission du savoir acquis ainsi que des outils élaborés. Si la stratégie de nutrition est poursuivie après 2024, la communication spécifique aux groupes cibles devrait bénéficier d'une priorité plus élevée. Dans un premier temps, il conviendrait d'établir des concepts de communication spécifiques aux groupes cibles (messages, canaux, instruments de communication, etc.). Dans un deuxième temps, ces concepts devront être mis en œuvre avec des partenaires. Nous sommes d'avis que l'approche actuelle de communication spécifique aux groupes cibles par le biais de multiplicateurs (ou partenaires clés, associations professionnelles, autres associations et organisations) est fondamentalement adéquate. Il conviendrait néanmoins de renforcer et de compléter cette approche. Il faudrait notamment définir et mettre en œuvre une approche spécifique permettant d'atteindre les catégories de population peu scolarisées ou issues de l'immigration.

R4 : Impliquer davantage les acteurs pertinents

L'OSAV devrait travailler à une plus forte implication des acteurs pertinents. Concrètement, il faudrait premièrement renforcer la collaboration et la coordination avec les offices fédéraux importants (notamment l'OFEV et l'OFAG). Il faudrait aussi dans ce cadre mieux tirer parti des synergies, notamment avec la politique de la santé (OFSP) et de l'environnement (OFEV). Deuxièmement, les cantons devraient être davantage incités à s'engager en faveur de la stratégie de nutrition. Il conviendrait, d'une part, de renforcer la collaboration avec les cantons au niveau stratégique. D'autre part, la coopération et la coordination avec Promotion Santé Suisse devraient être améliorées afin que les programmes d'action cantonaux soient davantage utilisés pour la mise en œuvre de la stratégie de nutrition. Troisièmement, la coopération avec des acteurs clés en tant que partenaires et multiplicateurs pourrait être renforcée. Il serait également possible d'envisager une coopération avec de nouveaux acteurs potentiels (p. ex. des assureurs-maladie). Il convient notamment de rechercher, par le biais des cantons et d'autres partenaires déjà disponibles, la collaboration avec des villes et des communes sélectionnées. Cette collaboration pourrait, par exemple, être dédiée aux thèmes de la restauration collective, de l'éducation et, éventuellement, de l'accès à des catégories de population spécifiques.

R5 : Mettre davantage de ressources à disposition

Nous recommandons à l'OSAV d'augmenter les ressources financières et humaines disponibles pour la mise en œuvre d'une stratégie de nutrition prolongée. En cas de développement de la communication spécifique aux groupes cibles - avec la participation d'acteurs clés - au cours d'une période consécutive, nous estimons que des moyens substantiellement plus importants seront nécessaires. Généralement, les moyens doivent être adaptés aux objectifs ou les priorités doivent être établies en fonction des moyens disponibles. Parallèlement à ses propres moyens, nous recommandons à l'OSAV de travailler à l'obtention de ressources supplémentaires de la part des acteurs et des partenaires importants (y compris d'autres offices fédéraux, par exemple) ainsi que de fonds de recherche pour la mise en œuvre de la stratégie de nutrition.

R6 : Compléter l'approche volontaire de réglementations et d'aides financières

Nous recommandons à l'OSAV de préparer et mettre en œuvre davantage de mesures réglementaires pour les effets visés, tout en tenant compte du contexte politique, lorsque l'approche volontaire s'avère inopérante ou insuffisamment efficace. L'annonce et la préparation de réglementations pourraient également faire office, au besoin, de « menace latente » pour inciter l'industrie alimentaire à prendre volontairement des mesures. L'introduction de réglementations devrait être étayée par des données probantes, s'appuyer, si cela est judicieux, sur les recommandations internationales (notamment de l'OMS) et être adaptée à l'UE (ou à certains pays de l'UE). En ce qui concerne la limitation du marketing destiné aux enfants, nous opterions pour la mise en œuvre systématique d'une approche réglementaire, et ce en raison des recommandations de l'OMS et des expériences faites jusqu'à présent en Suisse et dans d'autres pays européens. Pour ce qui est de la réduction du sel, l'OSAV pourrait s'orienter vers des accords volontaires associés à des valeurs maximales. Si cette approche ne donne pas suffisamment de résultats, des mesures réglementaires devraient être mises en œuvre. Si l'utilisation du Nutri-Score devait devenir obligatoire, nous recommandons à l'OSAV de s'aligner sur la solution prévue au niveau de l'UE. Nous recommandons par ailleurs à l'OSAV de soutenir financièrement, si nécessaire, les entreprises ou institutions qui s'engagent particulièrement en faveur d'une alimentation équilibrée (p. ex. au moyen d'une certification avec le label « Fourchette verte »).

R7 : Mettre en place une évaluation systématique de l'efficacité

En cas de poursuite de la stratégie de nutrition, l'OSAV devrait élaborer et mettre en œuvre un concept d'évaluation de l'efficacité. Le concept devrait indiquer les informations à collecter aux différents niveaux (projets/activités, mesures, plan d'action), les méthodes envisageables à

cette fin, les responsables des différentes enquêtes et analyses ainsi que le mode de financement de ces dernières. Il conviendrait de préciser également les procédures à mettre en œuvre pour coordonner et synthétiser les enquêtes et évaluations aux niveaux des projets et des (domaines des) mesures ainsi que les enquêtes (ou le monitoring de données) de niveau supérieur. Nous proposons d'introduire au niveau des projets un contrôle systématique des indicateurs de performance et d'efficacité, qui sera complété de manière ciblée au moyen d'(auto)évaluations. Des évaluations (intermédiaires) fondées sur les résultats obtenus au niveau des projets devraient être menées au niveau de la stratégie de nutrition et du plan.

Au niveau opérationnel

R8 : Maintenir et renforcer la Déclaration de Milan sur la réduction du sucre

Nous recommandons à l'OSAV de maintenir au-delà de 2024 la Déclaration de Milan sur la réduction du sucre et, si possible, de la renforcer.

R9 : Mieux coordonner les acteurs et tirer davantage parti des synergies

L'OSAV devrait promouvoir davantage le dialogue entre les acteurs pour échanger au sujet d'activités, se coordonner et tirer parti de synergies, ainsi que pour identifier les lacunes et y remédier. En outre, les acteurs pertinents devraient être davantage associés au développement et à la mise en œuvre coordonnée des mesures. Les structures du forum et des groupes de travail thématiques peuvent être conservées. Elles devraient toutefois être davantage axées sur l'échange mutuel, la coordination et l'élaboration de stratégies (p. ex. dans le domaine de la restauration collective) et de projets communs. En outre, le site web du plan d'action devrait renforcer la visibilité des activités des acteurs impliqués et leur coordination.

R10 : Répéter régulièrement le monitoring des projets

L'OSAV devrait élaborer un concept relatif aux projets de monitoring de données indiquant les besoins (y compris les moyens financiers) et déterminant les priorités. Il nous semble particulièrement important de répéter l'enquête représentative sur les habitudes alimentaires (menuCH) au bout de dix ans (2014/15). Ceci permettrait d'obtenir une base de données importante pour évaluer l'évolution et la réalisation des objectifs ainsi que pour identifier les lacunes dans les connaissances. En outre, d'autres projets de monitoring de données (par exemple menuCH-Kids, monitoring pour différents nutriments) devraient eux aussi être répétés à intervalles réguliers.

Adresse de correspondance: INFRAS, Binzstrasse 23, 8045 Zurich; info@infras.ch